

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Gabrielle pour respecter les distances et les gestes barrières.

en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel CHATET

Etaient présents : MM. BERTHION Yves, CHATET Michel, FERRANDON Jean-François, ROUGE Louis, SAUVESTRE Armel, THEVENOUX Yves Mmes DESROZIER Isabelle, GODEFROY Laurence, PINET Isabelle, SHEIKH Bénédicte.

Était absent excusé : M. DUTHEIL Mathieu a donné son pouvoir à M. CHATET Michel

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte SHEIKH

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Retrait des délibérations du 18 décembre 2020.

Par courriers, la préfecture de l'Allier demande le retrait de 2 délibérations du 18 décembre 2020, par lesquelles le conseil municipal avait décidé des travaux de plantation d'arbres et des travaux au logement communal 2 rue de la gare. Chaque prix étant inférieur à 1500€ HT, ces travaux ne rentrent plus dans la compétence du conseil municipal puisqu'elle a été déléguée au maire.

Après délibération et à l'unanimité

Le conseil municipal décide de retirer les 2 délibérations n° 2020-12-18-5 et 2020-12-18-6.

Création d'un budget annexe « Gîte »

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il convient pour la réhabilitation de l'ancienne poste en gîte de créer un Budget Annexe intitulé « Gîte » et de l'assujettir à la TVA dès maintenant.

Pour ce gîte, il est décidé d'assortir la location de 3 prestations :

- Nettoyage des locaux, effectué régulièrement
- La fourniture du linge de maison
- La réception, même non personnalisée des clients

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de ce Budget Annexe « Gîte » et d'affecter le bâtiment et la parcelle cadastré ZM 47 à ce budget.

En conséquence, la présente délibération, dès son retour du contrôle de légalité de la préfecture sera transmise au Centre de Impôts de Cusset ainsi qu'à la Trésorerie de Saint-Pourçain sur Sioule.

Travaux de voirie 2021

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des devis pour les travaux de voirie 2021 vus en commission des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser les travaux de voirie 2021 par l'entreprise SARL Mounin et Fils pour un montant de 3 856,61€ TTC.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Choix du coordinateur sécurité pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en gîte

Monsieur Louis Rouge explique au conseil municipal que pour de tel travaux de réhabilitation un coordinateur de sécurité est nécessaire. Qu'il a fait faire des devis à la société SOCOTEC et à la SCOP Debost dont il donne lecture.

Le conseil municipal après délibération décide de choisir la SCOP Debost pour un montant de 2121,60€ TTC

Réalisation d'un diagnostic amiante-plomb avant les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en gîte

Monsieur Louis Rouge informe le conseil municipal que 2 entreprises ont été contactées pour fournir un devis pour un diagnostic amiante-plomb sur le bâtiment de l'ancienne poste : ECS Environnement, SARL LMG DIAGS

Le Conseil Municipal après délibération, décide de choisir l'entreprise ECS Environnement, pour un montant de 2 700€ TTC pour 30 prélèvements.

Création d'un poste d'adjoint technique pour le ménage des bâtiments communaux

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi pour satisfaire au besoin de l'entretien des bâtiments communaux et du gîte, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mai 2021, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de personnel d'entretien des bâtiments communaux et d'accueil des clients du gîte.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi de 1 mois, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 : 3-3 4° pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade de adjoint technique de 2^{ème} classe échelle 1.

Article 2 : temps de travail

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 2 /35^{ème}, pouvant être complétée par des heures complémentaires.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Article 4 : tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Article 5 : exécution

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

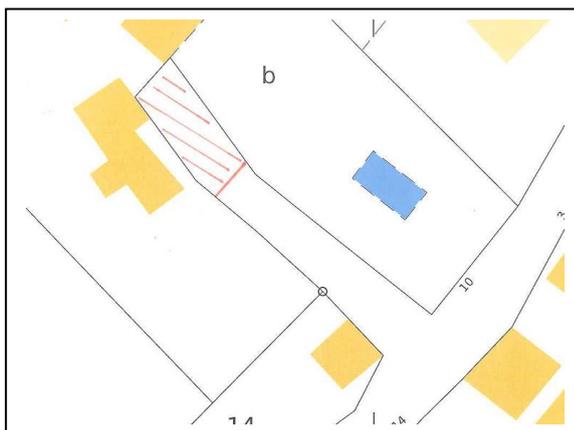
Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et procéder au recrutement.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Vente d'une partie de la rue du colombier (VC n° 8)

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur Martins Clément et de Madame Point Audrey par laquelle ils demandent au Conseil Municipal s'il est possible d'acquérir une partie de la route devant leur maison du 10 rue du colombier (15 mètres) afin de pouvoir installer un portail et si la demande était acceptée ils prendraient les frais à leur charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre pour l'euro symbolique la partie de la route concernée, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**Compte rendu des réunions extérieures**

- Communauté de communes : le maire rapporte les travaux de la commission Plan Climat Air Energie Territorial. Il informe aussi le conseil municipal sur la baisse du budget de fonctionnement de la communauté de commune, ainsi que du renoncement de la compétence mobilité pour la région.
- Sictom Sud-Allier : Monsieur Louis Rouge annonce que l'augmentation de la taxe des ordures ménagères est liée en parti aux faits que la vente des produits triés et recyclés est en chute.
- SIESS du collège de Bellenaves : Madame Isabelle Pinet annonce une augmentation des cotisations pour l'année 2021 et la problématique de l'avenir de l'ancien gymnase.
- Les écoles de Chantelle : augmentation des frais de scolarité due en parti à la pandémie COVID 19, amélioration des menus à la cantine.

Informations et questions diverses

- Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal les dépenses engagées depuis la dernière réunion : changement des barillets des portes de la salle polyvalente (321,60€ TTC), réparation du crépi et chaînage de l'angle de la mairie (894,00€ TTC), remplacement des extincteurs de la Maison Gabrielle (292,95€ HT), changement des électrodes de la chaudière du logement 2 rue de la gare (64,25€ TTC), facture des arbres plantés le 6 mars (577,52€ TTC)
- Pour l'entretien des extérieurs, la commune de Chantelle pour l'instant ne peut plus tenir ses engagements. Pour palier à cette interruption, des devis d'entretien d'espace verts ont été demandés à des entreprises spécialisées, mais la commune possède le matériel et à aussi besoin de petit bricolage donc monsieur le maire a pris contact avec le GESA-ACTIVA de Saint-Pourçain sur Sioule, qui propose la mise à disposition de personnel.
- Le rapport d'activité 2019 du Sivom Sioule et Bouble est à disposition pour consultation.
- La comédienne Marilena Netzker a sollicité la commune pour s'installer en résidence à la salle polyvalente afin de répéter une pièce de théâtre sur Romy Sechneider pendant une semaine.